



### **Article 1- Pratique des activités**

Les séances de taichi chuan ont lieu toute l'année sauf pendant les vacances scolaires de la zone B et les jours fériés. La durée des cours est de 1 heure 30.

### **Article 2- Séances d'essai**

Pour permettre de découvrir la discipline, l'association Taiji Laojia autorise la participation active et gratuite à une séance d'essai en début d'année scolaire, ou en cours d'année.

### **Article 3 - Adhésion en cours d'année**

L'adhésion peut se faire en cours d'année, sous réserve des places disponibles. Dans ce cas, le règlement se fera par chèque au pro rata des mois restants.

### **Article 4 – Tarifs**

La licence sportive FFK (37€) et la cotisation annuelle sont inclus dans les tarifs. Le paiement peut s'effectuer en 1 fois ou en 3 fois (septembre, octobre, novembre). Ce règlement peut s'effectuer en ligne par Hello Asso ([hello.asso.com](http://hello.asso.com)) ou par chèque(s).

### **Article 5 – Absences**

Si le professeur est exceptionnellement absent, soit il est remplacé, soit le cours est annulé, et dans ce cas, il sera rattrapé pendant les vacances scolaires.

### **Article 6 – Comportement, matériel et locaux**

L'adhérent s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude correcte à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui. L'association décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vols d'objets de valeur. Chaque adhérent reste responsable de ses biens pendant les activités et est invité à ne rien laisser d'important dans les vestiaires. Chacun doit se conformer aux règles et usages des locaux. Les chaussures utilisées doivent être réservées à l'activité en salle.

### **Article 7 – Protection des données personnelles**

Selon la loi, à partir du 25 mai 2018, d'une façon générale, toutes les données personnelles collectées sont conservées pour une durée de trois ans après leur collecte. Il s'agit des informations collectées lors de votre inscription aux cours et de votre affiliation à la FFK. A tout moment, vous disposez de la faculté de modifier ou supprimer ces informations en envoyant un mail à ou par courrier à l'adresse de Taiji Laojia.

### **Article 8 – Assurances**

Le Club est assuré par son affiliation à la FFK, pour les dommages et conséquences pécuniaires engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses Membres, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport.

De son côté, le Membre est assuré par sa licence FFK et invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Club. Le formulaire de demande de licence FFK inclut cette assurance pour 0,75 euros. Les tarifs du club proposés incluent par défaut cette option.

Nous vous souhaitons une belle année de Taïchi et vous remercions pour votre confiance.  
Claire Chevalier et toute l'équipe de Taiji Laojia.